Autour de l'arganier : jusqu'où peut-on « faire son marché » dans les savoirs locaux ?

Geneviève Michon*, Didier Genin**, Bruno Romagny***, Mohamed Alifriqui****, Laurent Auclair****

Depuis plus d'une vingtaine d'années, la valorisation marchande des produits issus de la biodiversité est percue comme un moven efficace de conserver non seulement les ressources naturelles qui sont à la base de ces produits, mais aussi les écosystèmes qui les englobent et les services qu'ils fournissent [Plotkin, Famolare, 1992: Aubertin, Pinton, Boisvert, 2007]. Le concept de patrimoine est venu renforcer cette idée d'une synergie positive entre conservation et valorisation. mais sans prôner un recours systématique au marché [Boisvert, 2013] : la posture naturaliste et libérale des décennies précédentes a laissé la place à une approche bio-culturaliste responsabilisant non seulement les détenteurs des patrimoines locaux, mais aussi toute la communauté internationale engagée dans la préservation des biens communs globaux (biodiversité, climat, etc.). La convergence entre conservation, patrimonialisation et valorisation marchande a permis l'intégration progressive des savoirs et savoir-faire locaux dans les réflexions sur les projets de développement durable. Le recours aux savoirs locaux, ressources immatérielles attachées aux ressources biologiques, et partie intégrante des patrimoines « naturels » ou agraires, permet d'envisager différemment les modalités de la sauvegarde et de la transmission de ces derniers : en apportant à ces savoirs une attention suffisante, on devrait pouvoir mieux conserver les écosystèmes et les ressources dans lesquels elles sont encapsulées et renforcer l'identité des sociétés locales [Folke, 2004; Bérard et al., 2005].

Parmi les modèles de conservation qui potentialisent les interactions positives entre savoirs locaux, patrimoines bio-culturels et conservation des ressources

^{*} Ethnobotaniste, IRD, UMR GRED, centre IRD de Montpellier.

^{**} Pastoraliste et écologue, IRD, UMR LPED, Aix-Marseille université, Marseille.

^{***} Économiste, IRD, UMR LPED, Aix-Marseille université, Marseille.

^{****} Écologue, université Cadi Ayyad, faculté des sciences, département d'écologie, Marrakech, Maroc.

^{*****} Géographe, IRD, UMR LPED, Aix-Marseille université, Marseille.

biologiques, on peut citer des dispositifs territoriaux (les réserves de biosphère, les parcs naturels régionaux), marchands (la valorisation des produits dits « de terroir ») ou juridiques (la protection de la qualité et de l'origine pour les spécificités locales sur le modèle des IGP ¹, l'inscription sur des registres internationaux). Cependant, associer, dans les projets concrets, les savoirs locaux à la conservation ou à la valorisation risque d'affecter ces savoirs de façon plus ou moins poussée : en quoi les opérations qui accompagnent les dispositifs de conservation ou de valorisation ² sont-elles susceptibles de changer le statut, et parfois même la nature de ces savoirs ? Comment prendre en compte des savoirs qui, pris dans des dynamiques d'adaptation, de réinterprétation ou de modification liées aux dynamiques des systèmes écologiques, économiques, sociaux, culturels ou politiques dans lesquels ils sont intégrés, n'arrêtent pas d'évoluer ?

Les acteurs qui pilotent ces dispositifs, leurs représentations et leurs objectifs jouent aussi un rôle déterminant. Un système de savoirs localisés ne sera pas appréhendé de la même façon par un collectif formé des détenteurs de ces savoirs que par des collectifs extérieurs au système, porteurs de logiques et de savoirs souvent différents de ceux des communautés riveraines. Le partage ou la mutualisation (des logiques, des savoirs) sont-ils possibles?

L'exemple de la forêt d'arganiers du Maroc permet d'apporter un éclairage intéressant sur ces questions. Cette forêt, anthropisée depuis des siècles, est le support d'un système agro-sylvo-pastoral original qui a fait l'objet, depuis une vingtaine d'années, de plusieurs projets de conservation et de valorisation patrimoniale: intégration en 1998 dans le réseau des réserves de biosphère de l'UNESCO, obtention en 2009 d'une IGP pour l'huile d'argan, inscription en 2014 des savoirs sur l'arganier sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, certification (en cours) de la viande de chevreau de l'arganeraie.

Après une présentation de ces projets et de leurs acteurs, nous analyserons comment les différents types de savoirs locaux relatifs à la gestion de l'arganier et de ses produits ont été mobilisés. Nous discuterons de la façon dont les représentations dominantes dans chaque projet ont conduit à surévaluer les savoirs liés à la production de l'huile, en effaçant ceux de l'amont, relatifs à l'arbre et à son écosystème. Nous analyserons les interactions entre savoirs locaux et savoirs scientifiques, et essaierons de comprendre comment la juxtaposition sur un même espace de différentes formes de reconnaissance des savoirs locaux peut conduire à séparer des savoirs interdépendants, et induire des dynamiques sociocognitives et socioenvironnementales elles aussi dissociatives.

^{1.} Indication géographique protégée.

^{2.} Inventaire, sélection, mise en forme et objectivation, validation par la science ou la technique, réactivation, redéfinition, protection juridique, etc.

Les résultats présentés ici sont issus de plusieurs programmes de recherche menés par une équipe pluridisciplinaire sur l'arganeraie depuis 2007³, et qui se sont intéressés à la gestion locale de l'arbre et de la forêt, aux différents dispositifs de protection et de valorisation, et aux relations entre intervenants extérieurs et populations locales.

L'arganeraie: une forêt domestiquée par les savoirs locaux

L'arganeraie est une formation forestière étonnante. Autrefois largement répandue dans le Maghreb, on ne la trouve plus que dans le Sud-ouest marocain, où elle couvre encore près de 800 000 hectares [Alifriqui, 2004]. Nichée entre l'océan et les sommets de l'Atlas, elle s'arrête aux confins du Sahara, représentant ainsi l'écosystème forestier le plus méridional du pays. L'essence dominante, l'arganier (Argania spinosa (L.) Skeels) est une espèce endémique de cette région, et dont l'existence remonterait à l'ère tertiaire.

Mais la grande originalité de l'arganeraie réside dans son caractère anthropique. C'est en effet une forêt habitée (on y recense aujourd'hui près de 2 millions de personnes), utilisée depuis des siècles par des sociétés d'agropasteurs qui ont organisé leur économie et leur mode de vie autour de l'arganier [Nouaim, 2005]. On tire des fruits de ce dernier une huile reconnue pour ses vertus cosmétiques et nutritionnelles; son feuillage constitue la principale source de fourrage pour les chèvres; sa floraison est à l'origine d'un miel réputé; son bois très résistant est recherché en construction et pour le charbonnage. Il faut aussi mentionner ses utilisations médicinales et rituelles: on attribue à l'arganier et à ses produits un rôle purificateur pour toute sorte de maux [Bellakhdar, 1997]. L'arganeraie est par ailleurs un système productif original, totalement organisé autour de l'arbre, et géré par des pratiques techniques et sociales interconnectées qui sont régies par tout un corpus de savoirs particuliers.

L'arganier est généralement considéré comme un arbre sauvage. Ce n'est pas en effet un arbre « cultivé » au sens où on l'entend habituellement. Cependant, les pratiques des agropasteurs, répétées au fil des générations, constituent un réel effort de domestication, même si celle-ci ne joue pas sur les registres familiers de la plantation, de la sélection, de la greffe ou du bouturage [Michon, 2015]. Cette domestication s'exprime tout d'abord sur l'architecture des arbres. Diverses formes de l'arganier coexistent dans les terroirs : arbres majestueux trônant au milieu des champs d'orge, arbres torturés des pentes rocailleuses, arbres tressés dans les haies, buissons multicaules, jusqu'aux formes dégradées par la pression pastorale en « rochers verts ». Ces formes répondent à des usages différents (production de noix, de fourrage, de bois, d'ombre, protection des champs), et caractérisent des espaces aux fonctions elles aussi différentes (champs et vergers, parcours privatifs,

^{3.} Projet POPULAR, 2007-2010, ANR-ADD-014; projet du LMI MediTer, 2011-2014, IRD/UMVA, UCAM; Projet MedInnLocal, 2012-2018, ANR-TMED-0001. Disciplines mobilisées: anthropologie et ethnoscience, géographie, économie, écologie.

parcours collectifs, ou encore espaces ou itinéraires sacrés). Elles résultent d'un véritable faconnage qui comporte des pratiques directes (taille, sélection ou suppression de tiges) et indirectes (pressions pastorales régulées), et s'appuie sur une connaissance fine des caractéristiques écologiques, architecturales et biologiques de l'arbre [Genin, Simenel, 2011; Michon, 2015]. La forme la plus travaillée - l'arbre monocaule à large couronne - se trouve associée à la culture des céréales. elle maximise la production des noix. S'il n'existe pas de variétés fixées et reproduites à l'identique, il est très probable qu'au fil des siècles, les agriculteurs aient exercé une certaine forme de sélection des meilleurs producteurs, en particulier dans cet espace des champs [Bellefontaine, 2010 : El Harousse et al., 2012]. Dans les parcours, on trouve plutôt des arbres multicaules ou à branches basses, parfois dotés d'un « escalier » fait de pierres superposées, dans lesquels les chèvres peuvent facilement grimper pour se nourrir. Dans les haies qui bordent les champs. les arbres sont taillés et tressés de façon à constituer une muraille impénétrable. La domestication s'exprime aussi sur la régénération, en particulier dans l'espace des champs. Si l'arganier est rarement planté, les agriculteurs protègent et entretiennent les germinations naturelles qui viennent dans les pierriers des bords des champs. Ils procèdent parfois à une « culture des drageons », ces pousses qui se forment à partir des racines blessées par le labour [Genin, Simenel, 2011].

La domestication s'exerce également en ce qui concerne les paysages, où elle vise à gérer les deux ressources essentielles que sont l'eau et le sol à travers l'aménagement de terrasses ou de cuvettes au pied des arbres, l'épierrage des parcelles et le labour. Elle s'exprime enfin par un système complexe de pratiques et de droits qui régulent l'accès aux arbres selon les saisons et les systèmes de parenté. Elle relève de deux types de savoirs sociotechniques. Le premier, agropastoral, vise la recherche d'un équilibre entre culture des céréales, élevage, et collecte des fruits de l'arganier pour ce qui est du terroir [Bourbouze, El Aïch, 2005]. Le second, social et coutumier, régit les relations entre cultivateurs et pasteurs à travers un système de mise en défens des parcelles, souvent synthétisé sous l'appellation de « agdal » : alors que durant l'année, le parcours des troupeaux est libre sur tout le territoire du village, pendant la saison de fructification de l'arganier (de juin à septembre), l'accès aux parcelles est réservé à ceux qui détiennent le droit de ramassage des noix d'argan, et les troupeaux sont tenus à l'écart des champs. Cette pratique de restriction de l'accès (l'agdal) permet d'articuler dans le temps et dans l'espace les principaux usages liés à l'arganeraie selon le cycle de fructification de l'arbre [ibid.; Faouzi, 2011].

Les savoirs qui sous-tendent la domestication combinent des aspects naturalistes, techniques et sociaux. Ils ont très largement contribué à produire une véritable forêt domestique [Michon et al., 2007] qui se maintient depuis des siècles et fait vivre ses populations jusqu'aux confins du désert, en dépit de conditions climatiques largement défavorables à la présence d'une formation forestière digne de ce nom.

La patrimonialisation de l'arganeraie : un processus multidimensionnel

L'arganeraie et son produit phare, l'huile d'argan, ont fait l'objet de plusieurs démarches de qualification patrimoniale qui, quel que soit leur objectif, se réfèrent invariablement à l'originalité et à la richesse des pratiques et des savoirs locaux. Nous les examinons ici dans l'ordre chronologique dans lequel elles sont apparues.

La domanialisation

La première démarche a rattaché l'arganeraie au patrimoine forestier national. Jusqu'en 1925, l'arganier était considéré comme un arbre fruitier. Cependant, à la suite des coupes sévères perpétrées dans l'arganeraie pour la production de charbon de bois, les autorités ont statué sur le caractère forestier et domanial de ce socioécosystème particulier. La législation appliquée à l'arganeraie (décret de 1938) octroie aux populations riveraines des droits de jouissance pour l'ensemble des utilisations agro-sylvo-pastorales coutumières ⁴ [Alifriqui, 2004], et reconnaît donc la nature fruitière et fourragère de la « forêt » d'arganiers. Mais, plus qu'une reconnaissance formelle de la pertinence des savoirs et des pratiques coutumières qui gèrent l'arganeraie comme une forêt domestique, il faut voir là une volonté des autorités d'éviter les conflits avec les communautés rurales.

Le plan directeur des aires protégées au Maroc (PDAP)

Le PDAP, élaboré en 1996 et complété en 1998, a identifié 168 sites présentant un intérêt biologique et écologique (SIBE), répartis sur 8 parcs nationaux et 146 réserves naturelles. Une attention particulière a été réservée aux différents écosystèmes de l'arganeraie, sur les plans écologiques et de la biodiversité. Dans l'arganeraie, ce plan a permis d'identifier neuf SIBEs dans la zone terrestre, en complément du parc national de Souss Massa. Le PDAP a voulu intégrer dans sa démarche les préoccupations et les contraintes des populations riveraines et faire participer les populations à l'opération. Malheureusement, dans l'arganeraie, seules la biodiversité et les caractéristiques écologiques des sites ont prévalu, alors que les savoirs traditionnels ayant permis dans une large mesure la préservation de ces éléments n'ont pas été très pris en compte [Alifriqui, 2004].

La réserve de biosphère

Les réserves de biosphère, issues des réflexions du programme Man and Biosphere (MAB) de l'UNESCO, sont à la fois des éléments du patrimoine mondial, représentatifs de la diversité écologique et humaine de la planète, et des

^{4.} Alors que le code forestier de 1917 contraint considérablement les pratiques locales (interdiction du pacage, du défrichement pour la culture ou de l'exploitation du bois), la législation sur l'arganier reconnaît 7 droits aux populations locales : cueillette des fruits, utilisation de la forêt comme parcours pour les troupeaux, ramassage du boit mort, coupe de branchage pour les clôtures, coupe de bois de chauffage, de charbonnage et de service à usage domestique, et utilisation du sol pour les cultures et la récolte du sable [Monnier, 1965].

laboratoires du développement durable [UNESCO, 2003]. Elles constituent aussi de véritables outils d'aménagement du territoire. À travers la désignation de trois zones (centrale, tampon et de transition), elles mettent en œuvre trois stratégies complémentaires: la conservation, l'élaboration de pratiques respectueuses de l'environnement, et la promotion d'un développement respectant nature et culture. Les populations locales jouent un rôle crucial dans ces stratégies, la solidarité et l'équité entre tous les acteurs de la réserve constituent un principe de base [ibid.]. La recherche est largement mobilisée, et les connaissances qu'elle produit sont placées sur un pied d'égalité avec les savoirs locaux.

La réserve de biosphère de l'arganeraie (RBA) a été créée en 1998 pour « gérer et conserver le système économique et écologique de l'arganeraie, tout en développant l'économie de la région » [HCEF-LCD]. Elle s'est dotée d'un plan-cadre, outil d'orientation et de mise en œuvre, et elle programme un certain nombre de mesures visant à assurer les objectifs et les fonctions assignés aux différentes zones. Mais si les documents d'établissement de la RBA soulignent le besoin de respecter les savoirs locaux et de valoriser les compétences traditionnelles, les projets mis en œuvre ciblent surtout les « zones centrales » destinées à la conservation de la diversité biologique.

La valorisation de l'huile d'argan

De facon concomitante à l'établissement de la RBA, diverses agences internationales, en collaboration avec des universitaires marocains et les institutions de l'État, ont mis en place une stratégie de valorisation patrimoniale de l'huile d'argan, à travers la création de coopératives féminines et la construction de l'IGP « Argane » ⁵ [Romagny, 2010]. Les premières coopératives respectaient les savoirs élaborés dans la sphère domestique, ce qui a permis d'inscrire l'huile d'argan sur le marché des produits issus de traditions et de lieux particuliers. L'intérêt des industriels pour les propriétés cosmétiques de l'huile a ensuite entraîné un dévoiement de la démarche initiale, avec la structuration d'une véritable filière tournée vers l'extérieur, et organisée autour de deux produits ciblant des marchés spécifiques : l'huile alimentaire (traditionnelle) et l'huile cosmétique [Romagny, Boujrouf, 2010]. De nombreuses coopératives semi-mécanisées ont vu le jour, où la seule opération manuelle reste le concassage des noix d'argan, effectué par des femmes payées à la tâche, et nécessitant un savoir-faire réduit à sa plus simple expression. À travers le recours à des intermédiaires qui leur fournissent les noix, ces coopératives s'approvisionnent sur un bassin bien plus vaste que le terroir environnant. L'arrivée d'entreprises privées à partir des années 2005 et la domination qu'elles exercent aujourd'hui sur la filière ont encore un peu plus effacé les savoirs locaux [Romagny, 2010]. Seules quelques coopératives s'appuient encore sur les savoirs et les méthodes traditionnelles d'extraction, et la filière se désintéresse largement des savoirs « amont », liés à la gestion de l'arbre dans les terroirs [Simenel et al., 2009].

^{5.} L'IGP a été attribuée en 2009.

L'inscription au patrimoine culturel immatériel (PCI) de l'humanité

L'inscription des savoirs sur l'arganier au patrimoine culturel immatériel de l'humanité a été suscitée par ces transformations en cours de la filière argan : « les savoir-faire séculaires ayant régi l'extraction de l'huile d'argan et l'exploitation de cet arbre endémique du Sud-ouest marocain risquent aujourd'hui de subir les aléas de la modernisation et de la mécanisation » [UNESCO, 2014]. L'origine de cette notion de PCI remonte à la fin des années 1980, dans un contexte où il apparaissait nécessaire de protéger les cultures traditionnelles, et en particulier les expressions vivantes transmises de génération en génération. Les savoirs locaux y occupent une place privilégiée. Au-delà des savoirs féminins liés directement à l'extraction de l'huile, la candidature du Maroc, intitulée « L'Argan, pratiques et savoir-faire liés à l'arganier », affiche donc l'inscription de l'ensemble des savoirs sur l'arganier. Mais, si elle détaille abondamment les savoirs liés à la fabrication de l'huile et mentionne la pratique de l'agdal, elle ne dit rien des savoirs agro-sylvo-pastoraux.

Ces différentes qualifications patrimoniales se superposent aujourd'hui sur le territoire de l'arganeraie. Elles relèvent de formes d'organisation et d'ordres juri-diques variés, et mobilisent des représentations et des registres de savoirs différents. En première analyse, elles peuvent sembler complémentaires : certaines s'adressent à l'arbre et à son écosystème, d'autres aux produits et aux savoirs associés. Mais elles ont en commun deux caractéristiques qui tendent à restreindre très largement leur portée. La première est le défaut de prise en considération des savoirs liés à la gestion de l'arbre et au pastoralisme : ce sont toujours les savoirs des femmes liés à la fabrication de l'huile qui sont mis en avant. La seconde tient aux démarches qui ont soutenu ces processus, qui, bien qu'elles s'affichent comme « participatives » et prenant en compte la composante humaine et culturelle de l'arganeraie, restent fortement descendantes : la dissymétrie du rôle consultatif et décisionnel des experts extérieurs et des communautés locales est flagrante, ces dernières étant surtout invitées à suivre ce qui est décidé par d'autres.

En effet, ces démarches de qualification patrimoniale ont été largement initiées et pilotées par des institutions nationales ou internationales. Même si elles affichent la protection du patrimoine matériel et immatériel de l'arganeraie parmi leurs objectifs principaux, elles sont sous-tendues par des stratégies qui font souvent passer la prise en compte des savoirs locaux au second plan. La domanialisation, prise en main par les services forestiers de l'État, visait la protection de la forêt et de ses ressources ligneuses et biologiques, et non celle des usages ou des savoirs locaux. L'intégration de l'arganeraie au réseau des réserves de biosphère, initiée et largement soutenue par des acteurs internationaux (PNUD, GTZ, GEF, Union européenne), cible surtout la conservation de la biodiversité et la préservation de l'écosystème. Les populations rurales sont intégrées à travers une fédération d'associations ⁶, mais les élites et les experts conservent un rôle central,

^{6.} Le réseau d'associations de la réserve de biosphère de l'arganeraie (RARBA).

ce qui aide peu les communautés villageoises à exprimer et à défendre leurs savoirs [Lybbert, 2007; El Fasskaoui, 2009]. La valorisation de l'huile d'argan et la démarche IGP, qui ont mobilisé un grand nombre d'acteurs nationaux et internationaux ⁷, ont surtout concentré leurs efforts sur la consolidation de la filière et la protection de l'origine (nationale) du produit, ne mettant en avant les savoirs locaux que pour construire l'image du produit et placer ce dernier sur le marché des produits « éthiques » [Linck, Romagny, 2011]. Dans la démarche d'inscription de l'argan au PCI, conduite par le ministère de la Culture marocain « en collaboration avec les communautés au cours de toutes ses étapes » [UNESCO, 2014], les représentantes des « femmes de l'arganeraie » invitées à participer aux démarches sont surtout des dirigeantes de coopératives : les hommes (et les femmes) qui gèrent au quotidien l'arbre et la forêt sont remarquablement absents. Il n'est donc pas étonnant que leurs savoirs ne se retrouvent pas au centre des actions entreprises.

De l'importance des représentations imposées

Le fondement de cette contradiction entre la mise en avant des savoirs des populations locales dans les discours, et leur quasi-absence dans les projets concrets, est à rechercher dans le domaine des représentations des acteurs extérieurs sur l'arganeraie et ses habitants. Intégrer les savoirs locaux demande en effet d'adopter une approche bio-culturelle, c'est-à-dire de superposer plusieurs ordres depuis longtemps disjoints : celui de la nature (le sauvage), celui de l'agriculture au sens large (le domestique), et celui de la culture immatérielle. Ce qu'aucun des projets n'a été capable de faire.

À l'exception notable de la domanialisation forestière, la plupart des démarches étudiées partent d'une posture naturaliste qui peine à voir l'arganeraie comme un milieu construit par des pratiques et des savoirs dignes de considération, et effacent tout à la fois la réalité d'un arbre largement faconné par l'homme, et celle d'une diversité de terroirs organisés autour de l'agriculture et du pastoralisme. Les partisans de la « nature » ont du mal à qualifier les relations entre écosystèmes forestiers et populations riveraines autrement qu'à travers le prisme de la dégradation [El Wahidi et al., 2014]. Leurs diagnostics ne parlent jamais de forêts « domestiquées », mais plutôt de forêts « non aménagées » et « menacées » par les activités des populations locales [voir par exemple, M'Hirit et al., 1998]. Cette posture naturaliste empêche de concevoir l'arganeraie comme un socioécosystème de grande valeur bio-culturelle plutôt qu'un écosystème en danger. Entre la domanialisation des années 1930 et l'établissement de la RBA, on observe un véritable affaiblissement de la prise en compte de la nature anthropique de l'arganeraie. Si la domanialisation, pour des raisons de paix sociale, a eu l'intelligence de reconnaître que l'arganeraie était une forêt particulière de laquelle on ne pouvait évincer

Coopération décentralisée, institutions marocaines de développement, ONG internationales, fédérations nationales.

la composante humaine, la RBA, malgré un cadre conceptuel favorable à la prise en compte des activités humaines et des savoirs locaux, n'a pas su jouer sur le registre de la forêt domestique. Focalisée sur la définition des zones destinées à la protection de la biodiversité, elle a au contraire mis en avant, par le truchement des gestionnaires de la nature, la protection d'un patrimoine naturel menacé, alors qu'elle aurait pu substituer à la notion de « sites d'intérêt biologique » celle de « site d'intérêt bio-culturel ». La posture naturaliste entraîne une approche conservationiste qui semble ici plus centrée sur l'arbre que sur la forêt. Ce focus repose sur l'hypothèse que la préservation de l'arbre conditionne la sauvegarde de tous les éléments culturels qui s'y rapportent. Ne serait-ce pas plutôt la reconnaissance et la préservation de tout le système de pratiques et de savoirs sur l'arbre qui conditionne la préservation de l'arganier?

La posture bio-techniciste des cadres et des techniciens de l'agriculture, qui ne considère que les composantes typiquement agricoles et domestiquées de l'arganeraie (les cultures céréalières et maraîchères, les plantations d'oliviers, l'élevage) efface l'arganier. Ce dernier est rejeté du côté du sauvage : il est rarement planté et non visiblement domestiqué. Cette qualification de « sauvage » pour une composante largement manipulée par l'homme disqualifie les savoirs associés à la gestion de l'arbre [Simenel et al., 2009]. Dans cette représentation, les pratiques associées à l'arganier n'existent pas, seuls prévalent la cueillette et le ramassage des fruits tombés à terre.

La posture culturaliste, qui inspire l'inscription de l'argan au PCI, et, pro parte, les démarches de valorisation de l'huile d'argan, devrait donner toute la place aux savoirs locaux. Mais on y trouve le biais inverse des approches naturalistes : seuls les savoirs attachés à la culture (fabrication, usages, rituels) de l'huile d'argan y sont mentionnés. Pas un mot ou presque ⁸ sur la « culture agro-sylvo-pastorale » : l'arganier reste un « don de dieu » que les femmes transforment en « produit culturel », pas une espèce domestiquée à travers des siècles d'interactions bio-culturelles.

La mise en place de la filière huile d'argan et de la certification IGP s'inscrit dans les représentations du développement durable qui associent des approches naturalistes, culturalistes, marchandes et sociales ⁹. Cependant, on observe une certaine hypertrophie de l'approche marchande, au détriment des autres approches, mais tout en conservant l'affichage « développement durable ». Si le cahier des charges de l'IGP « Argane », et, de façon plus globale, l'image de l'huile font largement référence aux savoirs féminins, cette certification n'intéresse qu'une petite vingtaine de coopératives, et presque aucune entreprise privée. Pour ces dernières, l'IGP apporte peu de valeur ajoutée, les clients du secteur cosmétique ne se souciant que de la certification « bio » de l'huile d'argan [Romagny, 2010].

^{8.} Seule la pratique de l'agdal est mentionnée.

^{9.} Le développement des femmes, la réduction de la pauvreté.

Savoirs scientifiques contre savoirs locaux?

Au-delà de la prégnance des représentations des acteurs extérieurs, il faut aussi mentionner l'importance donnée à la production et à la mise en application de connaissances techniques et scientifiques sur l'arganeraie, qui participent d'un ordre très différent de celui des savoirs locaux.

Les connaissances les plus anciennement produites sur l'arganeraie viennent des forestiers. Ce sont des savoirs techniques qui visent essentiellement la productivité et le renouvellement de la ressource ligneuse, alors que les savoirs locaux concernent toutes les ressources agricoles, forestières et pastorales de l'arganeraie. Ces savoirs forestiers s'organisent autour d'un principe de « gestion de peuplements » [Bourbouze, El Aïch, 2005; Genin, Simenel, 2011], c'est-à-dire la gestion homogène de l'ensemble des arbres d'une parcelle, alors que ceux des paysans s'adressent aux arbres individuels et à l'ensemble du terroir. Partant du postulat d'un vieillissement inquiétant des peuplements, l'administration forestière met en œuvre des coupes à blanc, appelées « coupes de régénération » qui, même après une quinzaine d'années, affaiblissent fortement le potentiel fruitier et fourrager des arbres. La justification de ces coupes est que « la régénération par exploitation des massifs vieillis est fondamentalement bonne et indispensable » [Monnier, 1965] et que cette exploitation « représente la seule méthode techniquement et économiquement possible en vue de la survie des peuplements existants » [ibid.]. Pour les villageois, ces interventions qui suivent une logique totalement opposée à la leur les privent d'une grande partie de leurs ressources.

Une seconde catégorie de savoirs scientifiques produits sur l'arganeraie est liée à la production de l'huile et vise la domestication de l'arbre selon des approches classiques (sélection variétale, multiplication végétative, plantation) [Bellefontaine, 2010]. Même si les recherches recourent aux savoirs locaux pour l'inventaire des qualités objectivables des noix vis-à-vis de la production d'huile (aptitude au concassage, quantité et qualité de l'huile), la diversité génétique de l'arganier sur laquelle elles s'appuient est rarement appréhendée comme le résultat d'une longue interaction entre pratiques locales et dynamiques naturelles. Cependant, en essayant de comprendre l'origine de cette diversité génétique, de mettre en place des bases de données sur le polymorphisme des arbres, et de caractériser les qualités de ces derniers par les méthodes récentes de phénotypage, la science va avoir du mal à ne pas valider ce qui devrait être considéré comme un véritable patrimoine bio-culturel. Mais saura-t-elle protéger ce patrimoine pour ce qu'il est (une production entre nature et culture) et partager avec les populations à l'origine de ce patrimoine les bénéfices cognitifs et financiers de la domestication en marche? On peut en douter. Ces recherches soutiennent en effet de vastes programmes de plantation destinés à assurer un approvisionnement massif et constant du marché en noix de qualité pour une filière en expansion constante. Elles s'appuient sur des techniques coûteuses de sylviculture intensive (production de plants à grande échelle, mycorization) qui restent hors de portée des populations locales. Elles ne sont pas destinées à répondre aux besoins des paysans : focalisées sur l'huile, elles ne s'intéressent pas, par exemple, aux qualités fourragères de l'arganier. Les enjeux de propriété intellectuelle, rarement évoqués, sont importants. Il semble difficile de démontrer jusqu'à quel point les savoirs locaux sont à l'origine de la diversité génétique de l'arganier, encore plus de protéger ces savoirs, qui restent le plus souvent implicites. Les recherches en biotechnologie ¹⁰, elles, peuvent donner lieu au dépôt de brevets dont les bénéfices échapperont totalement aux populations locales [Lybbert, 2007] ¹¹.

Les améliorations techniques de l'extraction et les recherches sur la qualité de l'huile constituent un dernier domaine où les savoirs scientifiques excluent les savoirs locaux. La mécanisation repose sur des justifications d'ordre à la fois social et scientifique. L'argument social (épargner aux femmes les étapes les plus pénibles) apparaît fallacieux quand on sait que le concassage, seule étape qui revient encore aux femmes, constitue l'étape la plus pénible. L'argument scientifique met en avant le fait que les techniques traditionnelles conduisent à une huile de qualité médiocre 12, alors que, pour les populations locales, la saveur et la qualité de l'huile dépendent des savoirs incorporés dans chacune des étapes (depuis la collecte des fruits jusqu'au pressage) du processus manuel [Simenel, Romagny, Auclair, 2014]. La justification principale reste d'ordre économique et commercial: pour approvisionner un marché d'exportation en expansion croissante avec un produit qui répond aux normes sanitaires internationales, la mécanisation est indispensable. Ces justifications induisent en même temps qu'elles justifient une rupture importante dans la chaîne des savoirs rattachés à l'ordre domestique, et effacent le lien entre ces savoirs et le terroir dont ils sont issus. Le processus mécanisé et déterritorialisé mis en place dans la plupart des coopératives s'avère plus efficace, mais les femmes n'y jouent qu'un rôle ingrat qui sollicite bien peu leurs savoirs et leurs savoir-faire, écartés au profit de nouvelles connaissances : manipulation, surveillance et réparation des machines, vente des produits auprès de visiteurs plus ou moins informés, etc. Mais les coopératives continuent à témoigner, à travers la mise en scène du concassage et de la fabrication de l'huile au moulin artisanal, de la continuité des savoirs locaux dans la fabrication de l'huile [ibid.]. Il faut aussi mentionner, comme pour la domestication, que les recherches sur les propriétés cosmétiques ou médicinales de l'huile peuvent déboucher sur des applications reposant sur le dépôt de brevets et de marques qui risquent de déposséder un peu plus les populations de l'arganeraie 13. L'IGP constitue une première protection, mais elle est loin d'être suffisante.

^{10.} Production de plants d'arganiers issus de l'amélioration génétique ou de la mycorization, techniques de culture sophistiquées.

^{11.} Un précédent existe, avec le dépôt, par une société israélienne, d'un brevet portant sur un clone performant.

^{12.} L'adjonction d'eau tiède pendant le malaxage domestique altère la qualité de l'huile et détruit les vitamines, la torréfaction, si elle est trop poussée, fait disparaître ses propriétés anti-oxydantes, l'extraction traditionnelle induit une perte d'environ 25 % par rapport à l'extraction mécanique [Charrouf, 2007]. D'où le recours aux dépulpeuses, aux fours à gaz et aux presses mécaniques.

13. Ici aussi un précédent existe : le dépôt en 1983, par les industries Pierre Fabre sur les propriétés

^{13.} Ici aussi un précédent existe : le dépôt en 1983, par les industries Pierre Fabre sur les propriétés dermatologiques des composés de l'huile d'argan, et la sortie trois ans plus tard, d'une gamme de produits sous la marque Argane.

La qualification patrimoniale du « chevreau de l'arganier » peut-elle réhabiliter les savoirs sur la forêt ?

Toutes ces démarches de qualification patrimoniale « oublient » totalement une composante essentielle du système socioécologique: l'élevage de chèvres. Lorsqu'elle est mentionnée, cette composante est souvent disqualifiée : elle serait la principale responsable de la dégradation des arganiers et de la non-régénération de la forêt, et l'ingestion des noix d'argan par les chèvres entraînerait une perte de qualité de l'huile. Cependant, depuis 2009, une démarche de certification du chevreau de l'arganeraie est en discussion. Une première demande d'IGP a été soutenue par les pouvoirs publics: Direction provinciale de l'agriculture d'Essaouira, Association nationale des ovins et caprins (ANOC, principale organisation professionnelle du Maroc), en relation avec des groupements d'éleveurs et des associations locales. Le référentiel mobilisé dans cette démarche mettait en avant le système traditionnel d'élevage en mentionnant « l'équilibre multiséculaire entre l'homme, l'arganier et les caprins » [ANOC, 2009], mais l'objectif de la démarche visait clairement le « progrès technique » : professionnalisation et organisation des producteurs, sélection de « races de l'arganeraie », suivi sanitaire des animaux, sécurisation des conditions d'abattage. La démarche prenait peu en compte la nature pastorale de la production caprine, la contribution décisive des ressources arborées, ou les complémentarités entre pastoralisme et autres activités agricoles [Dubeuf et al., 2014]. Cette démarche a été déboutée, mais l'idée a été reprise en 2011 dans de nouvelles politiques agricoles par une association d'éleveurs. Cette nouvelle initiative est-elle capable de réhabiliter les savoirs sur l'arbre et la forêt? Le nouveau cahier des charges inclut des propositions de mise au point d'« indicateurs de dégradation » (des arbres et des peuplements) directement issus des savoirs locaux, mais la démarche se heurte toujours aux représentations naturalistes des institutions non agricoles qui considèrent que la qualification patrimoniale du pastoralisme accentuerait les pressions sur la forêt. La situation est loin d'être stabilisée.

Discussion et conclusion

Les savoirs écologiques, techniques et sociaux associés à l'arganeraie ont permis de domestiquer l'arbre et l'écosystème, de valoriser leurs produits et de construire des terroirs spécifiques autour d'une complémentarité originale entre activités agricoles, pastorales et forestières. L'arganeraie, longtemps délaissée par les pouvoirs publics, se retrouve aujourd'hui au croisement d'intérêts environnementaux, économiques, sociaux et culturels qui se manifestent à l'échelle régionale, nationale et internationale. Cependant, si les divers acteurs qui s'intéressent à l'arganeraie reconnaissent le lien particulier qui existe entre l'écosystème et les populations qui le gèrent, ils ont du mal à intégrer dans leurs représentations et leurs actions cet aspect, essentiel, de co-dépendance et de co-construction entre nature et société. L'ambiguïté entre les discours affichés et les actions mises en place par les développeurs est patente. Par ailleurs, les nouvelles politiques

agricoles mettent en avant le concept intégrateur de terroir, mais, dès leur mise en œuvre, disjoignent les activités (production agricole, pastorale et forestière) et les savoirs constitutifs du terroir [Dubeuf et al., 2014].

Les savoirs locaux forgés dans les espaces domestiques et communautaires sont aujourd'hui redéfinis et requalifiés dans un espace international sous-tendu par des représentations et régis par des règles qui n'ont que peu à voir avec les représentations et les règles locales. Les logiques qui s'expriment au sein de cet espace international sont variées, et souvent contradictoires : logiques du profit et de la performance pour la valorisation marchande, logiques développementalistes dans la certification des produits et des filières, logiques naturalistes de la conservation, logiques culturalistes de la patrimonialisation, logiques sociales du développement rural. Si, indéniablement, les divers projets tentent de prendre en considération les savoirs locaux, ils ne le font que de façon partielle et sélective : les experts trient, qualifient, évoquent de « bonnes pratiques », et, partant, disqualifient ce qui ne rentre pas dans leurs préoccupations. Cette dissociation, qui peut parfois aller jusqu'à la mise en concurrence, de pratiques et de savoirs qui sont intégrés au quotidien dans la gestion de l'arganeraie, affaiblit les savoirs sélectionnés [Michon, Sorba, Simenel, 2011; Faouzi, Martin, 2014]. Cette dissociation est accentuée d'une part, par la sectorialisation forte des projets (forêt ou agriculture, huile ou chèvre, production ou conservation), d'autre part, par le fait que les solutions ou les schémas proposés dans les différents projets reposent plus sur la production de connaissances scientifiques et d'expertises performatives que sur l'implication des acteurs locaux et la mise en action de leurs savoirs.

Le patrimoine global de l'arganeraie est ainsi découpé en morceaux (l'écosystème, l'huile, le chevreau, les savoirs féminins) selon les différents projets de qualification patrimoniale. Ce découpage se double de la dissociation des espaces fonctionnels, intégrés jusqu'à aujourd'hui au sein des terroirs. Les projets dessinent en effet une autre version de l'arganeraie basée sur la spécialisation des espaces et des savoirs associés, avec une première grande division entre espaces productifs d'un côté, et espaces de conservation de l'autre, et, au sein des espaces productifs, entre un verger fruitier constitué d'arbres sélectionnés et plantés, destiné à l'approvisionnement de la filière de l'huile, un domaine du parcours, « amélioré » par des cultures fourragères et mis en valeur par des races améliorées, pour la production de viande de chevreau, et une « forêt des forestiers » régénérée par coupes à blanc et par plantations. Cette spécialisation des espaces marginalise de fait les savoirs locaux qui sont conçus pour gérer la complémentarité des fonctions d'un même espace, et tend vers une professionnalisation des métiers qui donne toute leur importance aux savoirs spécialisés basés sur la recherche scientifique et technique.

Cette configuration annonce-t-elle la fin programmée non seulement des savoirs locaux, mais de tout le socioécosystème arganeraie qu'ils sous-tendent? On peut le craindre. Les enjeux politiques et économiques viennent renforcer l'affaiblissement en cours des savoirs locaux : la ruée sur les noix d'argan oblitère

les savoirs qui sous-tendent la gestion fine des arbres dans les terroirs, la survalorisation des savoirs féminins efface les savoirs des hommes, la diabolisation de l'élevage caprin rend difficile la prise en compte des savoirs pastoraux, la naturalisation de l'écosystème transforme l'homme en ennemi des arbres avec lesquels il cohabite depuis des siècles.

Il faudrait, pour vraiment intégrer l'ensemble des savoirs locaux relatifs à l'arganeraie dans un développement global du socioécosystème, effectuer une double révolution culturelle. La première implique de sortir du piège « nature versus (agri)culture » et de considérer l'homme comme un élément à part entière de l'écosystème pour permettre d'envisager l'arbre autrement que sous l'angle de la naturalité, et les savoirs locaux autrement qu'à travers le prisme déformant d'une culturalité étroite. La seconde implique de passer à une vision intégrée des activités liées à l'arganeraie, et à une gouvernance qui donne toute sa place aux institutions locales. On réalise là tout le chemin qu'il reste encore à parcourir pour envisager un développement durable et respectueux des propres acteurs de ce patrimoine socioécologique unique.

Bibliographie

- ALIFRIQUI M. [2004], L'écosystème de l'arganier, étude réalisée pour le programme des Nations unies pour le développement, Rabat, Paris, PNUD.
- ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLEVEURS OVINS ET CAPRINS (ANOC) [2009], Cahier des charges du projet d'IG chevreau d'arganier, Rabat, ANOC.
- AUBERTIN C., PINTON F., BOISVERT V. [2007], Les marchés de la biodiversité, Paris, IRD Éditions.
- BELLAKHDAR J. [1997], La pharmacopée marocaine traditionnelle. Médecine arabe ancienne et savoirs populaires, Saint-Étienne, Ibis Press.
- BELLEFONTAINE R. [2010], « De la domestication à l'amélioration variétale de l'arganier (Argania spinosa L. Skeels)? », Sécheresse, vol. 21, n° 1, p 42-53.
- BÉRARD L., CEGARRA M., DJAMA M., LOUAFI S., MARCHENAY P., ROUSSEL B., VERDEAUX F. [2005], « Savoirs et savoir-faire naturalistes locaux : l'originalité française », VertigO la revue électronique en sciences de l'environnement, vol. 6, n° 1 : http://vertigo.revues.org/2887 (consulté le 10 juin 2015).
- Boisvert V. [2013], «Marchandisation ou patrimonialisation? L'économie de la biodiversité en perspective», in Juhe-Beaulaton D., Cormier-Salem M-C., de Robert P., Roussel B. (dir.), Effervescence patrimoniale au Sud, entre nature et société, Marseille, IRD Éditions, p. 27-54.
- BOURBOUZE A., EL AïCH A. [2005], « L'élevage caprin dans l'arganeraie : l'utilisation conflictuelle d'un espace », Cahiers Agricultures, vol. 14, n° 5, p. 447-453.
- Charrouf Z. [2007], « 20 ans de recherche-action pour faire de l'arganier un levier du développement durable du milieu rural marocain », in Charrouf Z., Levier du développement humain du milieu rural marocain : actes du colloque de l'association Ibn Al Baytar, 27 au 28 avril 2007, Rabat, Faculté des sciences, Université Mohammed V-Agdal, p. 3-13.

- Dubeuf J. P., Araba A., Casabianca F., Chattbi S., Sorba J. M., Linck T., Lacombe N. [2014], « Représentations dissociatives de l'élevage caprin par les différents acteurs de l'arganeraie : des enseignements pour l'organisation d'un développement territorial basé sur la complémentarité de plusieurs activités », in Chentouf M., Lopez-François A., Bengoumi M., Gabina D., « Technology creation and transfer in small ruminants : roles of research, development and farmer associations », Options méditerranéennes, vol. 108, p. 383-396.
- EL FASSKAOUI B. [2009], « Fonctions, défis et enjeux de la gestion et du développement durables dans la réserve de biosphère de l'arganeraie (Maroc) », Études caribéennes, n° 12 : http://etudescaribeennes.revues.org/3711 (consulté le 10 juin 2015).
- EL HAROUSSE L., AZIZ L., BELLEFONTAINE R., EL AMRANI M. [2012], « Le savoir écologique de deux populations habitant l'arganeraie (Essaouira) », Sécheresse, vol. 23, no 2, p. 67-77.
- EL WAHIDI F., BELLEFONTAINE R., QUENTIN P., DEFOURNY P. [2014], « Dynamique de changement de l'arganeraie entre surusages et mutations sociales : une opportunité d'équilibre socioécologique ? », Journal of Agriculture and environment for internationale development (JAEID), vol. 108, n° 2, p. 109-133.
- FAOUZI H. [2011], « L'agdal dans la dynamique des systèmes agraires des arganeraies des Haha (Haut Atlas Occidental, Maroc) », Études caribéennes, 20 : http://etudescaribeennes.revues.org (consulté le 10 juin 2015).
- FAOUZI H., MARTIN J. [2014], « Soutenabilité de l'arganeraie marocaine. Entre valorisation de l'huile d'argan et non régénération de l'arganier », Confins, n° 20, p. 2-23.
- FOLKE C. [2004], « Traditional knowledge in social: ecological systems », *Ecology and Society*, vol. 9, n° 3: www.ecologyandsociety.org/vol9/iss3/art7/ (consulté le 10 juin 2015).
- GENIN D., SIMENEL R. [2011], Endogenous berber management and the functional shaping of rural forests in Southern Morocco: implications for shared forest management options », *Human Ecology*, vol. 39, n° 3, p. 257-269.
- HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORÊTS ET À LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION (HCEF-LCD), « L'arganeraie » : www.eauxetforets.gov.ma/fr/text.aspx?id=1099&uid=111 (consulté le 10 juin 2015).
- LINCK T., ROMAGNY B. [2011], « Les pièges de la patrimonialisation. Les qualifications de l'origine et l'adaptation au changement global », in DAHOU T., ELLOUMI M., MOLLE F., GASSAB M., ROMAGNY B. (dir.), Pouvoirs, sociétés et nature au sud de la Méditerranée, Paris, INRAT-IRD-Karthala, p. 235-264.
- LYBBERT T. J. [2007], « Patent disclosure requirements and benefit sharing: a counterfactual case of Morocco's argan oil », *Ecological Economics*, vol. 64, p. 12-18.
- M'HIRIT O., BENZYANE M., BENCHEKROUN F., EL YOUSFI S. M., BENDAANOUN M. [1998], L'arganier: une espèce fruitière-forestière aux usages multiples, Sprimont, Mardaga.
- MICHON G. [2015], Agriculteurs à l'ombre des forêts du monde, Arles, Paris, Actes Sud/IRD Éditions.
- MICHON G., DE FORESTA H., LEVANG P., VERDEAUX F. [2007], « Domestic forests: a new paradigm for integrating local communities' forestry into tropical forest science », *Ecology and Society*, vol. 12, n° 2: http://www.ecologyandsociety.org/vol12/iss2/art/ (consulté le 10 juin 2015).
- MICHON G., SORBA J.-M., SIMENEL R. [2011], « Forêts domestiques, savoir-faire et savoirs naturalistes : quelles natures, quelles démarches, pour quels patrimoines ? » in FAZI A., FURT J.-M., Vivre du patrimoine. Un nouveau modèle de développement ?, Paris, L'Harmattan, p. 533-552.

- MONNIER Y. [1965], « Les problèmes actuels de l'arganeraie marocaine », Revue forestière française, vol. 11, p. 750-767.
- NOUAIM R. [2005], L'arganier au Maroc, entre mythes et réalités: une civilisation née d'un arbre, Paris, L'Harmattan.
- PLOTKIN M., FAMOLARE L. [1992], Sustainable harvest and marketing of rain forest products, Washington (D. C.), Island Press.
- ROMAGNY B. [2010], «L'IGP Argane, entre patrimonialisation et marchandisation des ressources », Maghreb-Machrek, n° 202, p. 85-114.
- ROMAGNY B., BOUJROUF S. [2010], « La ruée vers l'huile d'argan, chronique de la patrimonialisation d'un terroir marocain », Hespéris Tamuda, vol. 45, p. 151-166.
- SIMENEL R., MICHON G., AUCLAIR L., THOMAS Y., ROMAGNY B., GUYON M. [2009], « L'argan : l'huile qui cache la forêt domestique. De la valorisation du produit à la naturalisation de l'écosystème », Autrepart, n° 50, p. 51-74.
- SIMENEL R., ROMAGNY B., AUCLAIR L. [2014], « Les femmes berbères gardiennes des secrets de l'arganier : le détournement des pratiques locales », in GUETAT-BERNARD H., SAUSSEY M. (dir.), Genre et savoirs. Pratiques et innovations rurales au Sud, Marseille, Paris, IRD Éditions, p. 179-200.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO) [2003], Réserves de biosphère, des lieux privilégiés pour les hommes et la nature, Paris, UNESCO.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO) [2014], Les pratiques et savoir-faire de l'arganier, Dossier de candidature n° 00955 pour l'inscription sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité en 2014, Paris, UNESCO.